

DYNAMIQUE CLIMAT NORD-PAS DE CALAIS

CHARTRE DE COOPÉRATION 2014-2020

version du 24 septembre 2014

Signataires

Entre :

L'ÉTAT,

représenté Monsieur Jean-François CORDET,
Préfet de la Région Nord-Pas de Calais

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,

représentée par Monsieur Bruno LECHEVIN,
agissant en qualité de Président, ci-après désigné par l'ADEME

La Région Nord-Pas de Calais,

représentée par Monsieur Daniel PERCHERON,
agissant en qualité de Président

Le Conseil Général du Nord,

représenté par Monsieur Didier MANIER,
agissant en qualité de Président

Le Conseil Général du Pas de Calais,

représenté par Monsieur Michel DAGBERT,
agissant en qualité de Président

Préambule

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les enjeux énergie-climat sont d'actualité et concernent de plus en plus d'acteurs : Agendas 21 locaux, Plans Climat (Energie) Territoriaux, Schéma Régional Climat Air Energie, Troisième Révolution Industrielle en Nord-Pas-de-Calais », future Loi de programmation sur la transition énergétique ...

Soutenir la transition écologique et énergétique vers une économie « dé-carbonée », plus robuste et plus compétitive, s'adapter au changement climatique pour s'y préparer sont d'intérêt général. Plus que dans d'autres domaines, le Climat nécessite une réponse collective.

En 2008, le territoire du Nord-Pas-de-Calais a émis 44,6 millions de tonnes équivalent CO₂. Ramenées par habitant (11,1 tonnes), ces émissions directes de gaz à effet de serre sont supérieures de 30 % à la moyenne nationale même si la tendance globale est à la baisse : moins 8 % de 1990 à 2008.

L'objectif à atteindre est d'aller progressivement vers 3 tonnes par an et par habitant en 2050 en passant par des étapes intermédiaires.

Ainsi, en 2020, il s'agit d'atteindre les objectifs suivants (par rapport à 2005) :

- réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 20 % les consommations d'énergie,
- multiplier par 4 la part des énergies renouvelables pour la porter à 12 % de la consommation régionale,
- améliorer la qualité de l'air (poussières fines),
- s'adapter aux effets du changement climatique.

La transition écologique et énergétique est une nécessité pour réduire la pollution et protéger l'environnement et une opportunité de réduire notre dépendance financière aux énergies fossiles (en 2012 la facture énergétique de la France s'élevait à 69 milliards d'euros dont 55 milliards pour le pétrole. Cela représente près de 80 % du déficit commercial du pays). Cette transition doit être l'occasion de penser « économie et efficacité énergétique » afin de limiter les dépenses inutiles, gagner en avantage concurrentiel et répondre in fine aux trois dimensions du développement durable : sociale, économique, et environnementale.

Parallèlement, des politiques d'adaptation sont rendues nécessaires par le changement climatique en croissance et face auxquels le Nord-Pas de Calais présente d'importantes vulnérabilités : submersions marine, inondations,...

L'énergie est au cœur de nos modes de vie. La transition écologique et énergétique suppose de revoir progressivement nos modes de production, de consommation et de décision et d'être un axe majeur de la stratégie territoriale à long terme du Nord-Pas-de-Calais. C'est ce que la Dynamique Climat Nord-Pas-de-Calais s'engage à poursuivre et à consolider sur la présente période de 2014 à 2020.

Enjeux de la Dynamique Climat

Faire face au changement climatique, l'atténuer et s'adapter à ses effets, nécessite de relever collectivement le défi du Facteur 4 et de la transition écologique et énergétique. Dans cette perspective, en Nord-Pas de Calais, l'Etat, l'ADEME, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais ont créé dès 2008 une Dynamique Climat. Elle s'appuie sur des objectifs et des orientations définis dans les stratégies et schémas prospectifs régionaux, en particulier le SRCAE et les objectifs à horizon 2050 de la Stratégie Régionale Climat, volet climat du SRADDT. La mise en oeuvre de ces orientations et l'atteinte de ces objectifs nécessitent la mobilisation de tous les acteurs, privés, publics ou associatifs. Fédérer ces acteurs, articuler leurs compétences pour faire converger leurs efforts dans des chantiers communs, des temps d'échange et de rencontre, tels sont les enjeux de la Dynamique Climat.

Cette coopération entre cinq partenaires, première au niveau national, a permis d'impulser une synergie entre les acteurs et de s'engager collectivement dans la transition écologique et énergétique par la mise en cohérence des politiques publiques et la mise en place d'outils communs.

Depuis 2010, le Pôle Climat, installé au Cerdd, crée et diffuse des ressources sur les enjeux du changement climatique, propose des événements, des rencontres, des travaux qui contribuent à la qualification et à la mobilisation des acteurs du territoire. Il a créé et porte également l'Observatoire Climat Nord-Pas de Calais qui produit des données et de la connaissance sur le sujet.

Les acteurs du territoire, dans différents domaines d'activités, sont de plus en plus nombreux à prendre en compte les enjeux du changement climatique et à se mobiliser autour des questions de transition écologique et énergétique.

Article 1 – Objectifs de coopération

A travers leur implication dans cette dynamique collective, les partenaires institutionnels se fixent quatre objectifs:

- **orienter, mobiliser** et outiller les acteurs du territoire : donner du sens, faire partager les enjeux et les engagements de la France. Sensibiliser, informer, former, outiller...
- **inciter** : encourager l'exemplarité des acteurs régionaux, soutenir et valoriser des acteurs du territoire et des pratiques exemplaires
- **agir** : mettre en place les cadres et actionner les leviers de la généralisation, développer des actions structurantes
- **explorer** : impulser des réflexions sur des champs nouveaux, indispensables à l'atteinte du facteur 4

Par ailleurs, les instances de travail inter-institutionnelles contribuent à une coordination des politiques publiques.

Enfin, cette Dynamique collective permet d'avoir une vision globale de la prise en compte des enjeux climat énergie par les acteurs dans leurs activités et de mieux suivre l'atteinte des objectifs régionaux.

A ce titre, la Dynamique Climat a vocation à fédérer, sur le territoire régional, les initiatives relatives à la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce dernier.

Article 2 – Mise en œuvre

En regard des objectifs cités à l'article 1 et dans ses 10 domaines stratégiques d'intervention, la Dynamique Climat prolongera sa mise en œuvre de la manière suivante :

=> Mise à disposition et diffusion, par le Pôle Climat, hébergé et porté par le Cerdd, de ressources utiles à la prise en compte des enjeux du changement climatique : réponse aux questions qui précèdent ou accompagnent l'action, production et diffusion d'informations, d'outils et de ressources, organisation d'événements et de temps d'échange, etc.

=> Déploiement des activités de l'Observatoire Climat Nord-Pas de Calais au sein du Pôle Climat, avec pour missions de :

- Collecter et traiter des données sur l'ensemble des sujets du changement climatique,
- Diffuser les indicateurs pertinents à travers différents supports (web, papier,...),
- Animer une coordination méthodologique.

=> Organisation et animation d'événements et d'instances de travail permettant l'information, la mobilisation et la coordination des acteurs autour des enjeux du changement climatique (CAP Climat, Groupes de travail thématiques,...).

=> Echanges et mutualisation d'outils entre institutions pilotes en vue d'une exemplarité institutionnelle en matière d'atténuation et d'adaptation.

=> Veille collective sur les sujets émergents et les exercices de prospective.

Article 3 – Gouvernance et animation de la Dynamique Climat Nord-Pas de Calais

A ce jour, la gouvernance et l'animation de la Dynamique Climat sont organisées autour des instances suivantes :

1 - Un comité de pilotage (COPIL)

Ce comité de pilotage est composé des signataires ès qualités de la présente charte ; il en assure l'animation et le suivi.

Il veillera à articuler ses travaux en cohérence avec les orientations des autres démarches partenariales entrant dans ce cadre (SRCAE, Troisième Révolution Industrielle (TRI),...) et à les adapter aux évolutions réglementaires en cours.

Les partenaires chercheront à élargir la gouvernance à d'autres acteurs du Nord-Pas de Calais afin de renforcer la dynamique actuelle et développer la mobilisation, en particulier du monde économique, sur cette thématique.

2 - Un comité technique (COTECH)

- Ce comité est composé de représentants des personnes morales signataires de la présente charte et du Pôle climat.
- Il se réunit autant que de besoin afin de préparer les travaux du comité de pilotage
- Il propose l'ordre du jour du comité de pilotage, prépare l'organisation de ses réunions
- Le Pôle Climat en assure l'animation et le secrétariat.

3 - CAP Climat

Chaque année, l'organisation de CAP Climat, le rendez-vous annuel de la Dynamique Climat, constitue un temps majeur d'actualité et d'échanges autour des enjeux du changement climatique en Nord-Pas de Calais.

Le public visé par cet événement est le cercle large des acteurs relais et décideurs, mobilisés ou mobilisables pour une prise en compte accrue des enjeux du changement climatique dans les pratiques.

4 - Des groupes de travail

Afin d'approfondir la réflexion, la concertation et la mobilisation sur les thèmes prioritaires de la Dynamique Climat, des groupes de travail thématiques peuvent être constitués.

Les partenaires de la Dynamique Climat y sont représentés par les services de leurs institutions respectives concernés par ces thématiques et les membres du COTECH.

L'animation et le secrétariat de ces groupes de travail peuvent être assurés par le Pôle Climat.

Les résultats de ces travaux alimentent la réflexion et orientent l'activité du comité de pilotage.

5 - Les instances de l'Observatoire Climat

Conformément à la charte de partenariat afférente à l'Observatoire Climat, le suivi technique de l'Observatoire est assuré par la Cellule d'animation partenariale, en charge de l'exécution du programme d'actions décidé par le COPIL défini par la présente Charte..

Cette cellule d'animation est composée des représentants des partenaires de la Dynamique Climat et d'autres acteurs qualifiés, notamment ATMO Nord-Pas-de-Calais, Météo-France et des représentants de territoires.

Conformément à la charte de partenariat afférente à l'Observatoire Climat, afin de garantir l'utilité des productions de l'Observatoire et de constituer un espace d'échange entre les membres de son réseau, le Comité des partenaires, installé fin 2012, se réunit au moins une fois par an pour donner un avis consultatif sur le programme d'actions de l'Observatoire et ses principales productions.

Article 4 – Participation

Dans le cadre des dispositifs en vigueur, les partenaires s'engagent à mettre en commun des moyens pour participer au fonctionnement de cette dynamique et de ses outils communs : Pôle Climat et Observatoire Climat du GIP CERDD.

Article 5 – Communication

Sans se substituer aux communications spécifiques de chaque institution, la Dynamique Climat Nord-Pas de Calais développe une stratégie de communication, commune ou coordonnée.

Sur la base d'éléments partagés de discours, et en s'adaptant à chaque type de public, il s'agit de donner à tous l'envie de passer à l'action en prenant en compte les enjeux liés au changement climatique.

Cette communication décline prioritairement les thèmes suivants :

- Informer sur le changement climatique en se concentrant sur le Nord-Pas de Calais et donner à voir ce que sera un futur moins consommateur de ressources
- Valoriser les actions et coopérations institutionnelles liées aux enjeux « climat », les priorités partagées
- Aider au passage à l'action, de l'initiation à la pérennisation des comportements responsables

Article 6 – Durée

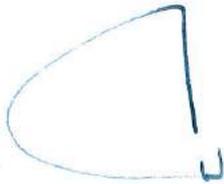
L'échéance de cette charte est fixée à l'échéance du Contrat de Projets État-Région 2014-2020.

Article 7 – Litiges et résiliation

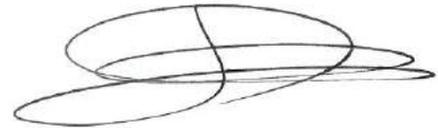
Les parties s'efforceront, en cas de différend, de privilégier la solution de règlement amiable avant toute intervention contentieuse. Tout différend persistant à l'issue de cette recherche de solution à l'amiable pourra justifier la décision pour les parties en cause, de se retirer du partenariat, ou pour l'ensemble des parties, de mettre fin au partenariat.

Date : 04 DEC. 2014

Pour l'État
Le Préfet



Pour le Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Le Président



Pour le Conseil Général du Nord
Le Président



Pour le Conseil Général du Pas-de-Calais
Le Président



Pour l'ADEME
Le Président

et par délégation
Hervé PIGNON,
Directeur régional,

